

ARRETE N° 109 /MESR/CAB/SG
*portant création d'un Centre d'Excellence Régional
sur les Sciences Aviaires (CERSA) à l'Université de Lomé*
(Régularisation)

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE,**

Vu la loi n° 97-14 du 10 septembre 1997 portant statut des universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu la loi n° 2000-016 du 1^{er} septembre 2000 portant statut spécial du personnel enseignant de l'enseignement supérieur du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le décret n° 2011-178/PR du 7 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 7 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2015-038/PR du 5 juin 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2015-041/PR du 28 juin 2015 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté n°016/MESR/CAB/SG du 10 mars 2015 portant modification de l'arrêté n° 050/MESR/CAB/SG du 30 aout 2013 portant création, attributions et composition des centres d'excellence en Afrique ;

Vu l'accord de financement IDA CREDIT 5424-TG du 15 juillet 2014 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé au sein de l'Université de Lomé, pour compter du 30 mai 2014, un établissement dénommé « Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires » (CERSA).

Le Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé est doté d'une autonomie de gestion.

Article 2 : Un arrêté détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement de ce Centre.

Article 3 : Le présent arrêté abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment les dispositions de l'arrêté n° 009/UL/P/SG/2014 du 30 mai 2014.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 23 DEC 2016

SIGNE

Octave Nicoué K. BROOHM

Ampliations

- PR (c.r).....	1
- PM (c.r).....	1
- MESR/CAB.....	1
- MESR/SG.....	1
- DAAF.....	1
- P/UL.....	2
- P/UK.....	1
- BM.....	1
- Tous ministères	28
- Ttes directions..	16
- DGFP.....	1
- ANPE.....	1
- ITRA.....	1
- ENS.....	1
- EAMAU.....	1
- JORT.....	1

Pour ampliation
Le Secrétaire Général,



Prof. Ag. Koffi M. AGBENOTO